



**CONCOURS D'ACCES A LA LICENCE  
FONDAMENTALE EN SCIENCES DE GESTION**

**- Groupe ISCAE -**

***Année Universitaire : 2018/2019***

**Epreuve de :**

**Français**

**Lundi 16 juillet 2018**

**INSTRUCTIONS**

- Veiller à mettre votre Nom /Prénom et N° d'examen sur chaque copie.

## Clivage des sociétés modernes

Les nombreux travaux qui avaient vu le jour dans les années cinquante et soixante, avaient jeté les bases d'une théorie de la modernisation analysant le développement historique en distinguant deux types de systèmes sociaux, [l'un traditionnel], [l'autre moderne] ce dernier faisant explicitement référence aux sociétés occidentales. La modernisation était vue comme un processus uniquement occidental que les sociétés non occidentales ne pouvaient suivre qu'en abandonnant leurs cultures traditionnelles. Mais ce système d'opposition binaire avait été jugé trop abrupt, l'évolutionnisme qui le sous-tendait trop naïvement optimiste et la perspective avait été contestée. Les systèmes sociaux n'étaient pas aussi simples et homogènes que ces théories le supposaient.

En conséquence, nombre de théoriciens ont alors mis l'accent sur la *persistance* des systèmes de valeurs traditionnelles en dépit des changements économiques et politiques. Leurs travaux conduisent à penser que la convergence autour des valeurs « modernes » est peu probable et que les valeurs traditionnelles continueront d'exercer une influence spécifique sur les changements culturels occasionnés par le développement économique. On a même le sentiment que dans les travaux les plus récents l'accent est mis davantage encore sur le maintien de fortes spécificités culturelles comme en témoigne par exemple le débat autour du « choc des civilisations » occasionné par les travaux de S. P. Huntington (1996).

Si l'on suit Weber et ses définitions des différentes formes de rationalité, la légitimité « traditionnelle » se fonde sur la valeur du passé en tant que tel. Les croyances « traditionnelles » sont d'abord légitimées par le passé. Le fait qu'elles aient été reconnues comme valides dans le passé suffit à les faire admettre comme valides dans le présent. E. Shils (1971) parle d'« *unthinking acceptance of a belief* ». [Le respect de la tradition se manifeste par la croyance au caractère sacré des coutumes organisant la vie sociale et transmises par le passé, par la croyance dans la légitimité de ceux qui sont appelés à diriger la société en fonction de ces coutumes. Or la plupart des échelles corrélées fortement au premier facteur structurant semblent bien pouvoir s'interpréter selon une problématique de respect du passé et de la tradition.

Toute valeur constatée dans le présent et attestée dans le passé peut être qualifiée de « traditionnelle » et c'est souvent ainsi que le terme est employé, comme synonyme d'« ancien ». Toutefois, dans l'usage que nous faisons, nous visons, par l'expression « valeurs traditionnelles », les seules valeurs dont on peut supposer qu'elles traduisent chez ceux qui y adhèrent un respect du passé pour lui-même. Il est bien certain que des valeurs ne peuvent être « traditionnelles » au sens que nous utilisons si elles ne sont pas anciennes selon leurs utilisateurs.

Olivier Galand, CNRS, 2016

### Question :

En vous basant sur l'approche théorique de Galand, montrez à l'aide d'exemples comment « les valeurs traditionnelles continueront d'exercer une influence spécifique sur les changements culturels occasionnés par le développement économique. »